

SIGNATURE DE L'ACCORD CONVENTIONNEL INTERPROFESSIONNEL (ACI) DE LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS) DE L'EXTREME SUD-ALTA ROCCA



DOSSIER de PRESSE

Jeudi 22 octobre 2025

SOMMAIRE

Le contexte

p 4

1 | CPTS : aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner.

P 5

2 | L'extrême sud - Alta Rocca : un territoire aux besoins spécifiques

p 6

3 | L'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)
CPTS / ARS/ Assurance Maladie

p 7

4 | La CPTS de l'extrême sud - Alta Rocca

p 8

LE CONTEXTE

Créées par la loi de modernisation du système de santé de 2016, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), sont des organisations constituées à l'initiative des professionnels de santé d'un territoire. Elles constituent un nouveau cadre et une opportunité pour faire évoluer les pratiques professionnelles, au service du développement de la prise en charge ambulatoire et de l'amélioration du parcours coordonné du patient.

Chaque communauté de santé s'organise autour :

- d'un diagnostic territorial ;
- d'un projet de santé pour répondre aux besoins de la population locale.

L'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) signé ce jour entre Marie-Hélène LECENNE, directrice générale de l'ARS Corse, Claudine QUERIC, directrice par intérim de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Corse du Sud et le dr Frédéric LECCIA, président de la CPTS, contractualise les missions et les objectifs de la CPTS, en fonction de la réalité du territoire et des moyens engagés.

Avec cette nouvelle signature, la Corse compte désormais 2 CPTS conventionnées, la 1^{ère} étant celle de Balagne, créée en juillet 2021.

1

CPTS : aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner.

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est une organisation (la plupart du temps sous statut associatif) créée à l'initiative des professionnels de santé de ville. Elle regroupe différents professionnels qu'ils exercent à titre libéral ou salarié, des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, qui partagent un même objectif : se coordonner pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiées sur leur territoire d'action.

Organisation des soins non programmés, coordination ville-hôpital, attractivité médicale du territoire, coopération entre médecins et infirmiers pour le maintien à domicile... Les CPTS sont conçues pour **aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner.**

Le bénéfice attendu est aussi une plus grande fluidité des parcours de santé pour le patient.

Concrètement, une CPTS agit sur quatre grands axes prioritaires :

- **l'accès aux soins** : trouver un médecin traitant et organiser les soins non programmés,
- **les parcours coordonnés** : améliorer le suivi des patients chroniques, âgés ou fragiles,
- **la prévention** : développer des campagnes de dépistage, de vaccination et de promotion de la santé,
- **la gestion des crises sanitaires** : préparer un plan d'action local face aux épidémies, canicules ou situations exceptionnelles.

La CPTS peut également agir sur deux autres types de missions :

- **L'accompagnement des professionnels de santé** : favoriser l'installation pérenne de nouveaux professionnels de santé et constituer un vecteur de communication et d'information auprès des professionnels de santé et de la population.
- **Le développement de démarches qualité** dans une dimension pluri- professionnelle pour améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients.

2

L'extrême sud - Alta Rocca : un territoire aux besoins spécifiques

La CPTS de l'Extrême Sud – Alta Rocca couvre 23 communes et environ 29 000 habitants. De Porto-Vecchio à Bonifacio, en passant par Levie, Zonza ou encore Sainte-Lucie-de-Tallano, ce territoire présente une double réalité :

- Un secteur touristique avec une forte pression saisonnière sur l'offre de soins.
- Un arrière-pays rural et montagneux marqué par des difficultés d'accès aux professionnels de santé.

2 Communautés de communes : Sud Corse et Alta-Rocca

23 communes* toutes classées en zones sous-denses (ZIP/ZAC) avec un risque de désertification médicale

1 quartier prioritaire politique de la ville (Pifano à Porto Vecchio) où les besoins en accompagnement médico-social et en prévention sont particulièrement importants.

*Liste des communes : Altagène, Aullène, Bonifacio, Carbini, Conca, Figari, Lecci, Levie, Mela, Monacia-d'Aullène, Olmiccia, Pianottoli-Caldarellu, Porto-Vecchio, Quenza, Sainte-Lucie-de-Tallano, San-Gavino-di-Carbini, Sari-Solenzara, Serra-di-Scopamène, Sorbollano, Sotta, Zonza, Zoza, Zérubia.



Spécificités territoriales

- **Dispersion géographique** : villages de montagne isolés et littoral attractif
- **Forte saisonnalité** : la population peut **doubler voire tripler** avec l'afflux touristique.
- **Accès routier** : contraintes de temps de trajet, avec des distances importantes entre villages et structures de soins.

La population

- **29 000 habitants** à l'année, pouvant **doubler en été** avec le tourisme.
- **Vieillesse** : +25 % de la population a plus de 65 ans ; 43 % des plus de 80 ans vivent seuls.
- **Précarité** : 18 % des ménages sous le seuil de pauvreté (Corse = région la plus touchée de France).
- **Affections de longue durée (ALD)** : progression de +4 points entre 2016 et 2021.
 - Diabète = **1ère cause d'ALD**.
 - Cancers = 2^e cause.
 - Maladies coronaires et affections psychiatriques supérieures à la moyenne nationale.
- **Santé mentale et handicap** : taux d'allocataires AAH plus élevé que la moyenne nationale ; forte prévalence des troubles psychiatriques chroniques.
- **Prévention** : faible participation aux dépistages (col de l'utérus, colorectal), vaccination grippe autour de **55 %** des 65 ans et plus.

3

L'Accord Conventionnel Interprofessionnel CPTS / ARS / Assurance Maladie

L'accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) prend la forme d'un contrat, qui peut évoluer en même temps que la CPTS. Il est signé au niveau local entre l'Agence régionale de Santé, la CPAM et les professionnels impliqués. Au-delà des grands principes fixés dans l'accord national, ce contrat est construit et adapté pour chaque communauté, afin de répondre aux spécificités locales.

Des partenaires engagés

Trois acteurs principaux s'engagent ensemble pour la réussite de ce projet :

- **L'ARS Corse** : garante de la cohérence avec le Projet Régional de Santé, elle valide le projet médical, accompagne les dynamiques territoriales et veille à l'articulation entre ville, hôpital et médico-social.
- **L'Assurance Maladie – CPAM de Corse-du-Sud** : finance le fonctionnement de la CPTS et ses missions via l'ACI. Ce financement atteindra 145 625 € à la signature et pourra dépasser 230 000 € par an en fonction de l'activité générée. La CPAM met également à disposition ses données et ses médiateurs pour accompagner les professionnels et suivre les résultats.
- **La CPTS de l'Extrême Sud – Alta Rocca** : portée par le Dr Frédéric Leccia, médecin généraliste à Porto-Vecchio, elle fédère plus de 90 professionnels de santé et plusieurs structures partenaires, dont la clinique de l'Ospedale, le centre hospitalier de Bonifacio et la PAMES (Plateforme d'accompagnement médicosociale multimodale en faveur des personnes en situation de handicap).

Le diagnostic territorial a mis en lumière les réalités et fragilités de l'Extrême Sud – Alta Rocca : une démographie médicale vieillissante, des difficultés d'accès à certains soins, une population exposée aux inégalités sociales et de santé, ainsi qu'une forte pression liée au tourisme saisonnier. Ces constats ont conduit les professionnels de santé à construire un projet médical partagé, centré sur l'amélioration de l'accès aux soins, la prévention et la coordination des parcours. La signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) vient aujourd'hui donner à ce projet un cadre officiel et des moyens concrets, permettant de transformer les besoins identifiés en actions coordonnées et durables au service de la population.

Cette gouvernance partagée permet de renforcer la confiance entre les institutions et les acteurs de terrain et d'adapter les solutions aux besoins réels des habitants.

4

La CPTS de l'extrême sud / Alta Rocca

Dans un territoire marqué à la fois par le vieillissement de la population, l'isolement de certains villages et une forte pression saisonnière liée au tourisme, la création de la CPTS de l'Extrême Sud-Alta Rocca constitue une opportunité pour renforcer l'organisation des soins, faciliter l'accès à la santé et développer des actions de prévention adaptées aux besoins locaux.

134 PROFESSIONNELS ET STRUCTURES ENGAGÉS DANS LA CPTS

- Médecins généralistes et spécialistes
- Infirmiers
- Kinésithérapeutes
- Pharmaciens
- Dentistes
- Biologistes
- Radiologues
- Podologues
- Psychologues
- Diététiciens
- Orthophonistes
- Sages femmes
- Transporteurs sanitaires
- Ergothérapeutes
- Le centre hospitalier de Bonifacio
- La Clinique de l'Ospedale
- La PAMES (Plateforme d'accompagnement médicosociale multimodale en faveur des personnes en situation de handicap)

Statut juridique : association loi 1901
Président : Dr Frédéric Leccia
Vice-président : Vincent Gallucci

Un projet médical adapté aux besoins locaux

En réponse aux problématiques du territoire mis en avant par le diagnostic partagé, 4 missions prioritaires et 2 missions complémentaires – financées et reconnues dans le cadre de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) – traduisent le projet médical de la CPTS en actions concrètes et coordonnées au service des habitants.

4 MISSIONS PRIORITAIRES

1. Améliorer de l'accès aux soins.

La CPTS met en place une **organisation pour recenser les patients sans médecin traitant** et leur proposer une solution, en priorité pour les plus fragiles : personnes âgées, malades chroniques ou en situation de précarité.

Elle développe également une **réponse territoriale aux soins non programmés**, en lien avec la régulation du Service d'Accès aux Soins (SAS). L'objectif est de proposer une prise en charge le jour même ou dans les 48 heures et d'organiser des protocoles d'adressage des soins non programmés avec les établissements de santé du territoire.

2. Organiser le parcours pluri professionnel autour du patient

La CPTS de l'Extrême Sud – Alta Rocca a pour ambition d'**anticiper les risques de rupture dans les parcours de soins** en mettant en place des organisations adaptées autour des patients. Cela passe par une meilleure coordination entre les professionnels de santé, les établissements sanitaires et médico-sociaux, afin de faciliter le maintien à domicile, d'accompagner les situations complexes et de soutenir les personnes fragiles, notamment les personnes âgées ou en situation de handicap.

Les parcours ciblés par la CPTS concernent plus spécifiquement les thématiques suivantes : repérage de la fragilité et structuration du parcours des personnes âgées, santé de la femme et de l'enfant (notamment infertilité et PMA, endométriose), cancérologie (notamment hémato- cancérologie), handicap en lien avec la PAMES, santé mentale en lien avec les actions du contrat local de santé.

3. Développer des actions territoriales de prévention

La CPTS développera des **actions de prévention, de dépistage et de promotion de la santé**, adaptées aux besoins du territoire et fondées sur des recommandations validées scientifiquement.

Les actions prévues concernent plus particulièrement : la prévention des maladies chroniques (actions de repérage et d'éducation thérapeutique), la promotion et le développement de l'activité physique adaptée, le dépistage des cancers féminins, le dépistage et la prévention du diabète, l'accompagnement du développement de l'offre de prévention sur l'insuffisance cardiaque (dans le cadre du Dispositif Eva Corse).

4. Répondre aux crises sanitaires graves

La CPTS s'attachera à élaborer **un plan d'action territorial pour répondre efficacement aux situations de crise** telles que les épidémies, les épisodes de canicule, les pénuries ou tout autre événement exceptionnel. Ce plan, construit en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé et en cohérence avec les dispositifs déjà existants, sera ensuite partagé avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire afin de garantir une réponse coordonnée, rapide et adaptée aux besoins de la population.

2 MISSIONS COMPLEMENTAIRES

Au-delà de ses missions socles, la CPTS de l'Extrême Sud – Alta Rocca s'engage également dans des missions complémentaires adaptées aux spécificités du territoire. Ces actions concernent :

- **L'amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé** La CPTS développera des actions visant à favoriser l'installation pérenne de nouveaux professionnels de santé et rendre le territoire plus attractif, notamment par : la mise en place d'un réseau de stage, l'organisation d'ateliers en faveur des soignants, la réflexion avec les collectivités locales sur les actions à mettre en place pour faciliter l'installation de nouveaux professionnels (accès au logement...).
- **La qualité et de la pertinence des soins.**

La CPTS prévoit de s'investir dans l'amélioration de la qualité et de la pertinence des soins : organisation de programmes et de rencontres interprofessionnelles et d'analyse des pratiques, mise en place d'une commission scientifique en vue de soutenir les travaux de recherche, réflexion autour des pratiques de prescription des actes d'imagerie, promotion de la démarche « una sola salute ».

Contacts presse :

ARS Corse : Corinne ORSONI : 06.75.40.54.07 – corinne.orsoni@ars.sante.fr

Assurance Maladie : sandra.achilliarchimbaud@assurance-maladie.fr

CPTS extrême sud-Alta Rocca : Emmanuelle GIRASCHI : 06 76 49 23 74



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Corse du sud

